

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP présente la synthèse des votes de ses mandataires aux Assemblées Générales 2014 de 40 sociétés françaises et 20 sociétés internationales

Paris, le 22 juillet 2014 – A l'issue de la saison des Assemblées Générales (AG) des principales sociétés françaises, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) présente les résultats des votes de ses mandataires lors de 40 AG de sociétés françaises et de 20 AG de sociétés internationales.

Sur l'échantillon de 40 AG françaises suivies de manière approfondie par l'ERAFP, les actionnaires se sont en moyenne opposés à une part légèrement plus importante qu'en 2013 des résolutions proposées par les entreprises (93,6% d'approbation en 2014 contre 96,0% en 2013). Ce résultat s'explique principalement par l'introduction en France du vote consultatif sur les rémunérations des dirigeants (« say on pay »). Bien qu'aucune de ces résolutions n'ait été rejetée, elles ont en moyenne été plus contestées (89,5% d'approbation) que les autres sujets soumis au vote des actionnaires. L'ERAFP a constaté une hausse de la rémunération moyenne des dirigeants des entreprises concernées par l'étude, souvent insuffisamment motivée auprès des actionnaires. De plus, la marge de progrès en matière de transparence, de diversité et d'exigence des critères d'attribution des rémunérations variables de court-terme et long-terme des dirigeants reste globalement importante.

Sur les autres sujets de gouvernance, l'ERAFP se félicite notamment de l'augmentation de l'indépendance et de la féminisation des conseils au sein de l'échantillon analysé.

Concernant l'orientation des votes associés aux actions de l'ERAFP, les sociétés de gestion ont manifesté une opposition plus marquée aux résolutions proposées. En effet *via* ses mandataires, l'ERAFP a voté respectivement contre 39% et 38% des résolutions présentées par les directions des entreprises françaises et internationales suivies de façon approfondie. Les principaux sujets d'opposition ont été :

- les rémunérations des dirigeants ;
- l'affectation des résultats (distribution du dividende) pour des motifs divers : distribution supérieure au résultat net, endettement excessif, déséquilibre entre la rémunération des actionnaires et celle des salariés, restructuration d'ampleur menée pendant l'exercice, etc.
- la nomination ou le renouvellement d'administrateurs en raison du manque d'indépendance ou de féminisation des conseils, ou encore du cumul excessif de mandats d'administrateurs par certains candidats.

Enfin, l'ERAFP a soutenu sept résolutions externes, dont deux proposant des dividendes alternatifs, mais qui n'ont finalement pas été adoptées par l'AG.

La synthèse des votes des mandataires de l'ERAFP aux Assemblées Générales des actionnaires de 2014 est téléchargeable sur le site du RAFFP, www.rafp.fr, à la rubrique Investissement Socialement Responsable.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 16 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,77 milliard d'euros de cotisations collectées en 2013. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr